

Evolution de la norme NF C 15-100 (édition 2024) Règles d'installation dans l'habitat

Durée : 1 jour (7 heures)

Public concerné :

- Installateurs électriciens et techniciens intervenant sur les installations électriques des locaux d'habitation.

Effectif :

- 12 participants maximum.

Prérequis :

- Français : lu, écrit, parlé
- Connaître les exigences techniques de la norme NF C 15-100 - version 2002 et ses amendements

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Formateur sélectionné pour ses compétences techniques et pédagogiques
- Formation présentielle alternant apports théoriques en salle et échanges avec les stagiaires sur des cas concrets
- Salle de formation équipée (vidéo projecteur, paperboard)
- Support de formation remis à chaque stagiaire.

Moyens de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appréciation des résultats :

- Signature de feuilles d'émargement contresignées par le formateur
- Contrôle des acquis en cours de formation par des quiz et des exercices
- QCM d'évaluation des acquis
- Mesure de la satisfaction des stagiaires à l'issue de l'action
- Formation sanctionnée par la remise d'une attestation de formation.

Le + de la formation :

Formation animée par Consuel.

Objectifs :

- Connaître les évolutions de la série des normes NF C 15-100 de 2024
- En mesurer les impacts sur la réalisation des installations électriques des parties privatives et communes des bâtiments d'habitation.

Contenu pédagogique :

Introduction :

- Historique de la norme NF C 15-100
- Pourquoi une révision ?
- Objectifs de la formation

La série des normes NF C 15-100 de 2024 :

- Structure et articulations entre les différentes normes de la série
- Domaine d'application
- Date d'application

Les installations électriques dans les bâtiments d'habitation :

- Caractéristiques des conducteurs et câbles, réaction au feu etc.
- Mode de pose et dimensionnement des canalisations électriques
- Protection contre les contacts indirects : LEP, types de DDR etc.
- Circuits terminaux : détecteurs d'arcs, prises USB etc.
- Luminaires et installations d'éclairage
- Chauffage électrique
- Infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE)
- Règles relatives aux emplacements spéciaux : piscines privées, locaux de collecte d'ordures, parcs de stationnement etc.
- Protection contre les surtensions atmosphériques (parafoudres)
- Raccordement de source de production (PV...) à l'installation électrique

L'attestation de conformité Consuel :

- Quand déposer une attestation de conformité ?
- Quelle attestation de conformité ? Pour quelle installation ?
- Comment la remplir ?